

2025/06/15B

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 17 juin 2025 - Délibération n° 2025/06/15B

Objet : REVISION DES AC 2025 DEFINITIVES

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 juin, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente d'Ahun, sur la convocation en date du 10 juin, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : COTICHE Thierry – DESLOGES Georges – BOUDEAU Philippe – FAURE Josette – SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc – POUGET-CHAU VAT Marie-Hélène – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle – GARGUEL Karine – BOSLE Alain – MALIVERT-LAGRAVE Annick – MAGOUTIER Gérard - VALLAEYS Gaël – CLOCHON Bruno – DAVID Robert – DUBREUIL Raymond – BERTELOOT Dominique – MEYER Christian – MOREAU Jean-Claude – GODET Serge – DAURY Claudine – SALADIN Christine – LAROCHE Michel – LAINE Joël –LAGRANGE Serge – DERIEUX Nicolas – LEHERICY Joseph – NOURISSEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – DUGUET Pierre – PATAUD Annick – CAILLAUD Monique – LANDREVIE Laurence – DEPEIGE Isabelle

Etaient excusés : DUBOUIS Sandrine – SPRINGER Liliane – RIGAUD Régis – FINI Alain – FLOIRAT Myriam - LEGROS Jean-Bernard - PARAYRE Régis – DUGAY Jean-Pierre – FERRAND Marc – CATHELOT Guy – RABETEAU Raymond - PAROT Jean-Pierre – COUCAUD Thierry – POITOU Delphine – GRENOUILLET Jean-Yves – PAMIES Jean-Michel – DEFEMME Catherine – GAILLARD Thierry - CALOMINE Alain – CANFORA Carmine – TROUSSET Patrick - AUGUSTYNIAC Jérôme – LAPORTE Martine

Pouvoirs :

1. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à Marie-Hélène POUGET-CHAU VAT
2. M. FINI Alain donne pouvoir à Alain BOSLE
3. M. PARAYRE Régis donne pouvoir à Luc ESCOUBEYROU
4. M. DUGAY Jean-Pierre donne pouvoir à Michel LAROCHE
5. M. GAILLARD Thierry donne pouvoir à Pierre DUGUET
6. M. AUGUSTYNIAC Jérôme donne pouvoir à Michelle SUCHAUD
7. Mme LAPORTE Martine donne pouvoir à Sylvain GAUDY

Suppléances : LANDREVIE Laurence – DEPEIGE Isabelle

Secrétaire de séance : Bruno CLOCHON

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	36	43			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
38	0	0	0	0	0

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales ;

M. le Président expose les éléments suivants :

La CLECT a émis dans son rapport deux scénarios s'agissant du traitement des AC négatives de certaines communes en faisant une révision libre des attributions de compensation.

Bien que relevant exclusivement du conseil communautaire, le rapport ci-joint sur la révision des AC libres a été étudié en CLECT.

Conformément à l'article 1609 nonies C, titre V, 1 bis du Code Général des Impôts, il peut être proposé d'opérer selon le régime dérogatoire de la révision libre des attributions de compensation, à savoir, par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées – statuant à la majorité simple – en tenant compte du rapport ci-joint.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

→ Procède au vote sur les scénarios proposés de projection sur les AC :

	Scénario 1 Situation actuelle avec nouvelles charges	Scénario 2 Remise à zéro des AC négatives avant transfert EJ	Scénario 3 + 1000 € pour chaque commune avant le transfert EJ
Nombre de voix pour	0	38	

- Prend acte des conseils de la CLECT sur une révision libre des Attributions de Compensation s'appuyant sur le scénario n°2 ;
- Se prononce sur une révision libre des Attributions de Compensation s'appuyant sur le scénario n°2 à compter de l'exercice 2026.
- Soumet le rapport sur la révision des AC libres à l'ensemble des communes membres pour son adoption en Conseil municipal dans les 3 mois à la majorité simple.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

